

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 10 novembre 1978

CONFIDENTIEL

p.B.15.21.Pol.(4).-CX/sw

- A toutes les représentations diplomatiques

Copies à: M. le Conseiller fédéral Pierre AUBERT  
 M. l'Ambassadeur WEITNAUER  
 M. l'Ambassadeur BINDSCHEDLER  
 M. l'Ambassadeur DIEZ  
 M. l'Ambassadeur MARTIN  
 M. l'Ambassadeur HEIMO  
 M. l'Ambassadeur ISELIN  
 M. l'Ambassadeur HEGNER  
 Mme l'Ambassadeur POMETTA  
 M. l'Ambassadeur CUENDET  
 M. l'Ambassadeur GOTTRET  
 M. l'Ambassadeur BRUNNER  
 M. le Ministre ZWAHLEN  
 M. le Ministre BLANKART  
 M. le Ministre MONNIER  
 M. le Ministre JACCARD

M. KAUFMANN  
 M. BOILLAT  
 M. MORET  
 M. RENK  
 M. GLESTI  
 M. DUBOIS  
 M. KAMER

M. VON ARX  
 M. RUEGG  
 M. STAUCH  
 M. DREYER  
 M. NORDMANN  
 M. CLERC  
 Mlle KRIEG

Mme MICHL  
 M. BARBEY  
 M. REICH  
 M. HOFER-GUT  
 M. FRIEDRICH  
 M. SALUZ  
 TR / VP / SI / CX

M. l'Ambassadeur JOLLES (Div. Comm.)  
 M. l'Ambassadeur SOMMARUGA (Div. Comm.)  
 M. LUGON (Div. Comm.)  
 Colonel MARK (GGST, Op)

Visite en Suisse de M. Emil WOJTASZEK, Ministre des Affaires  
 étrangères de la République populaire de Pologne,  
 du 18 au 20 septembre 1978

Nous vous envoyons ci-joint le procès-verbal des entretiens entre  
 les deux délégations qui se sont déroulés le 19 septembre 1978.

DIVISION POLITIQUE I

*Hegner*Annexe: un procès-verbal

(Hegner)



DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

p.B.15.21.Pol.(2)-CX/wn

Berne, le 10 novembre 1978

CONFIDENTIEL

Résumé des entretiens entre  
une délégation suisse, présidée par M. Pierre AUBERT,  
Chef du Département politique fédéral, et  
une délégation polonaise, présidée par M. Emil WOJTASZEK,  
Ministre des Affaires étrangères de la République  
populaire de Pologne

Berne, 19 septembre 1978

---

Le Conseiller fédéral Aubert présente certains aspects de la politique étrangère suisse : neutralité, disponibilité, universalité, solidarité et crédibilité. La Suisse essaie de faire entendre sa voix dans différents forums internationaux.

La politique étrangère doit reposer sur un large consensus de l'opinion publique. C'est une nécessité du système intérieur suisse. M. Aubert illustre ceci en prenant l'exemple de notre éventuelle adhésion à l'ONU. Il mentionne d'autres thèmes faisant l'objet de discussions internes, comme le projet de révision de la Constitution fédérale, le régime financier. Abordant la situation économique, il relève les problèmes que pose la hausse du franc à la Suisse, qui, étant un pays dépourvu de matières premières, doit vivre par conséquent d'échanges avec l'extérieur.

Abordant le désarmement, M. Aubert parle de la récente Session spéciale, où la Suisse, en tant que non-membre des Nations Unies, a dû présenter ses vues dans un document parrainé par l'Autriche, la Suède, la Finlande et la Yougoslavie.

- 2 -

Cette Session spéciale a quand même été marquée par certains éléments positifs, comme l'intérêt renouvelé de la France pour le désarmement et l'annonce d'un intérêt à venir plus grand de la Chine.

L'initiative française est intéressante, car elle pourrait être au désarmement, ce qu'a été la CSCE pour la sécurité. Avec M. de Guiringaud, il a été convenu que des rencontres entre experts suisses et français seront organisées.

Si la Conférence proposée par les Français doit avoir lieu, la Suisse y participera. Cependant une telle conférence, aux résultats encore bien hypothétiques, ne devrait pas en soi dépouiller la CSCE de son volet militaire.

Le Ministre Wojtaszek fait remarquer que le Pologne et la Suisse défendent des positions analogues sur beaucoup de questions, et que là où il y a des divergences, la Pologne respecte les positions suisses.

Sur le désarmement et la détente militaire, les points de vue sont assez proches.

Il faut arriver à une cessation de la course aux armements nucléaires. Le désarmement nucléaire ne sera réel que si tous les Etats dotés d'armes nucléaires y renoncent. La non-prolifération comporte comme corollaire la coopération des Etats en matière d'application pacifique de l'énergie nucléaire.

Il faut aussi mettre un terme à la course aux armements conventionnels.

- 3 -

La Pologne, ainsi que les autres pays du Pacte de Varsovie, avaient, en 1976, à Bucarest, élaboré des propositions concrètes, en vue de la Réunion de Belgrade. Il s'agissait d'une plate-forme de détente militaire et politique. Ces propositions restent une base pour la consolidation de la détente militaire en Europe.

Les États-Unis et l'Union soviétique sont condamnés à s'entendre; cela peut être long. Mieux vaut une discussion qui durera cent ans qu'une guerre qui durerait un jour.

Aux pourparlers de Vienne, certains progrès apparaissent avec les nouvelles propositions des pays du Pacte de Varsovie faites en réponse au projet d'avril de l'OTAN.

Certains rapprochements ont lieu sur la détermination de plafonds égaux pour les deux blocs en Europe centrale. Il s'agirait de 900'000 soldats de part et d'autre. Cependant l'appréciation du rapport de forces varie. Les pays du Pacte de Varsovie partent du principe qu'il existe un équilibre, à ne pas modifier. Mais ceux de l'OTAN parlent d'une supériorité de plus de 150'000 hommes en faveur du Pacte de Varsovie. Les divergences qui subsistent pourraient être dépassées par une réduction d'une partie de l'armement nucléaire américain contre des concessions concernant les blindés soviétiques.

Il faut prévoir deux étapes. La première serait un accord entre les États-Unis et l'URSS, peut-être d'ici à une année, et la deuxième, deux à trois ans plus tard, réunirait tous les États participants.



- 4 -

Quant aux propositions françaises, elles sont positives, mais beaucoup de points restent à éclaircir. En se restreignant aux armes conventionnelles, elles sont insatisfaisantes, car ce qui est important ce sont les armes stratégiques et nucléaires. La Pologne et la France auront des rencontres d'experts avant la fin de l'année.

De toute façon les propositions françaises ne sont pas les seules qui méritent examen dans le cadre d'une éventuelle Conférence européenne.

La Session spéciale sur le désarmement a été utile. Pour la première fois on a examiné sérieusement certaines possibilités d'arrêter la course aux armements.

Selon M. Aubert, on peut se demander si c'est la détente qui doit conduire au désarmement, ou si c'est le désarmement qui provoquera la détente. Personnellement, la première hypothèse lui semble la bonne, mais peut-elle se réaliser tant qu'il existe des problèmes entre les grandes puissances ? Pour la Suisse, le problème est clair. Sa neutralité est une neutralité armée, basée sur une armée défensive.

Quant aux relations bilatérales, le Ministre Wojtaszek considère que ces entretiens sont un élément important du dialogue entre la Pologne et la Suisse, dialogue qui doit se poursuivre et s'enrichir, contribuant ainsi à la détente en Europe.

Ces dernières années, la coopération économique s'est développée. Elle ne pourra se poursuivre que si l'on veille à l'équilibre commercial, car pour pouvoir acheter davantage, la Pologne devra pouvoir vendre plus.

- 5 -

Il existe de bons exemples de coopération industrielle entre sociétés polonaises et suisses. Il reste encore beaucoup de possibilités dans de nouveaux domaines, ainsi que sur des marchés tiers, comme le prouve l'exemple de coopération dans une entreprise du secteur minier et de l'énergie au Pérou.

La coopération scientifique et technique bilatérale dans le domaine économique s'étend notamment au domaine des colorants, des produits chimiques pour l'agriculture, des produits pharmaceutiques (Ciba-Geigy, Sandoz).

La troisième rencontre de la commission mixte qui s'est déroulée il y a une semaine à Lugano, s'est occupée de ces aspects.

La Pologne attache de l'importance à la collaboration scientifique et culturelle.

En matière scientifique, un accord a été signé récemment entre l'Académie des Sciences et l'Office fédéral de la Science et de la Recherche.

En matière culturelle, la Pologne aimerait présenter et faire connaître ses valeurs culturelles. L'introduction d'un cours de langue polonaise à l'Université serait pour cela utile.

Dans le domaine des mass media, la Pologne est en faveur de l'échange d'informations objectives, complètes et réelles entre les deux pays. Elle est pour la continuation des échanges de groupes de journalistes, et soutient l'accord conclu entre les Radios et Télévisions nationales.

Il serait possible de faire un pas en avant dans le domaine des sources d'informations de base que sont les manuels scolaires. L'on pourrait actualiser ces informations en procédant à des vérifications mutuelles des manuels dans les deux pays. Ceci a déjà été fait avec le Danemark et a permis de relever quelques erreurs et imprécisions réciproques.

- 6 -

M. Aubert relève en ce qui concerne le déséquilibre commercial que lors des sept premiers mois de 1978, les importations de Pologne en Suisse ont augmenté de 50 % alors que nos exportations en Pologne ont diminué de 30 %.

L'Ambassadeur Nussbaumer souligne l'importance des relations économiques entre les deux pays. Toutefois le déséquilibre en faveur de la Suisse durera encore quelques années, vu les mesures d'industrialisation prises en Pologne. Cependant du côté suisse des efforts ont été faits pour faciliter les importations polonaises.

On peut se féliciter des bons contacts entre les Ministères polonais s'occupant de secteurs économiques spécialisés et les industriels suisses.

De grandes possibilités existent encore dans le domaine des petites et moyennes entreprises, où les contacts peuvent se faire par l'Office suisse d'expansion commerciale et la Chambre de commerce polonaise.

En matière culturelle, M. Aubert souligne le déficit du côté suisse. Quant à la revision des manuels scolaires, l'instruction publique relevant principalement des cantons, il est difficile de traiter ce sujet de manière générale. Cependant M. Aubert propose de transmettre les préoccupations polonaises à la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, dont le Secrétariat est à Neuchâtel.

Passant aux questions de politique internationale, M. Aubert informe brièvement son hôte sur les récents accords de Camp David. La teneur précise de ces accords n'étant pas encore connue, il est trop tôt pour procéder à un échange de vues.

Abordant la situation sur le continent africain, M. Aubert dit que la Suisse serait disposée, au cas où le plan des cinq pays occidentaux concernant la Namibie trouveraient l'accord

- 7 -

de tous les intéressés, à étudier la possibilité de participer sur le plan civil (surveillance d'élections, ateliers de réparation) à sa réalisation. Il aimerait savoir si la Pologne qui a participé à des actions de l'ONU, serait disposée à en faire de même.

M. Aubert, en signalant la gêne créée en Europe occidentale par les interventions russo-cubaines, demande à son hôte son opinion.

Pour M. Wojtaszek l'appréciation de la situation sur le continent africain se base sur quelques principes :

- respect du droit des nations à l'autodétermination et à l'indépendance,
- unité et intégrité territoriales,
- consolidation de la paix,
- développement de relations basées sur l'égalité des droits et les avantages réciproques.

La décolonisation a produit des Etats indépendants et jeunes, malheureusement affectés de conflits résultant de l'histoire.

La remise en question des frontières coloniales qui partagent des groupes ethniques est un problème grave. La Pologne est en faveur de solutions pacifiques, sans ingérence extérieure et sur la base des principes de la Charte de l'ONU et de l'OUA.

Quant aux troupes cubaines en Angola, le MPLA a combattu pour l'indépendance. Il s'est adressé aux pays occidentaux dans sa lutte pour la décolonisation, ceux-ci ont refusé leur aide. Aussi s'en est-il remis aux Cubains.

La présence cubaine en Angola et en Ethiopie a fait suite à la lutte pour l'indépendance et à la défense de l'intégrité territoriale. Les Cubains, selon M. Wojtaszek, ont été appelés par ces gouvernements.



- 8 -

En Angola, toujours selon M. Wojtaszek, Cuba n'interviendra dans aucun autre conflit avec un autre Etat. La présence cubaine a même été considérée comme un facteur de stabilisation par MM. Young et Simonet.

La Pologne considère que les conflits doivent être résolus pacifiquement et par négociation. Elle a participé à plusieurs commissions en Corée, au Viêt-Nam, au Laos et au Proche-Orient, en jouant un rôle pacifiant et de rapprochement, sans se mêler des problèmes intérieurs des Etats. En Afrique australe, c'est une question d'apartheid, de colonialisme, de racisme. Quoiqu'aucune demande de participation n'ait encore été adressée à la Pologne, celle-ci laissera probablement la place à d'autres pays, vu qu'elle a déjà participé à tant d'autres missions.

L'Ambassadeur Hegner se demande si l'intervention cubaine n'est pas un malheur pour ce continent. On reprochait toujours aux Américains d'intervenir et pour la première fois qu'ils se gardaient de le faire, c'est une autre intervention étrangère qui s'est produite. N'est-ce pas le début d'un engrenage malheureux ?

M. Wojtaszek pense que les Cubains sont assez sages pour ne pas se lancer dans des aventures. Les adversaires de la présence cubaine pensent qu'ils n'ont pas de droits historiques à être présents en Afrique, voulant réserver ce droit aux pays colonialistes.

C'est aux Africains de gérer leurs pays comme ils le désirent. La Pologne pense qu'il ne faut pas intervenir en Afrique; elle veut seulement coopérer sur la base de l'égalité des droits et des intérêts mutuels.

L'Ambassadeur Cuendet s'enquiert de l'opinion polonaise sur l'Indochine.

- 9 -

Selon M. Wojtaszek, la situation est inquiétante et provient de la volonté politique de créer ce conflit.

Le Viêt-Nam a besoin de paix pour la reconstruction. Derrière le conflit avec le Cambodge, il y a la Chine, qui exerce également une pression aux frontières vietnamo-chinoises. Ce conflit devrait être résolu non par les armes, mais par des discussions.

Pour terminer M. Wojtaszek remercie de l'invitation et de son déroulement et adresse une invitation à M. Aubert à se rendre en Pologne, ce que ce dernier accepte.

LISTE DES PARTICIPANTSDélégation polonaise :

M. Emil WOJTASZEK, Ministre polonais des Affaires étrangères  
M. l'Ambassadeur B. BOGDANSKI, Berne  
M. A. BARTOSZEK, Directeur de Cabinet  
M. J. FEKECZ, Directeur du Département IV  
M. St. KOPA, Directeur-adjoint du Département IV  
M. J. TOMALAK, Interprète

Délégation suisse :

M. Pierre AUBERT, Chef du Département politique  
M. l'Ambassadeur A. HEGNER  
M. l'Ambassadeur P.-A. NUSSBAUMER, Varsovie  
M. l'Ambassadeur J. CUENDET  
M. l'Ambassadeur P. GOTTRET  
M. J.-M. BOILLAT  
Mlle C. KRIEG  
M. F. NORDMANN  
M. M. COQUOZ (procès-verbal)